

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

ECONOMIE COLLABORATIVE : AIDE A LA CREATION DE TIERS-LIEUX

Porteur de Projet : VILLE DE SEVRES

54 GRANDE RUE - 92310 SEVRES

Présentation des enjeux

La Ville de Sèvres veut soutenir l'émergence et le développement de lieux de création ouverts, en faveur de l'attractivité et du dynamisme économique de son territoire et elle lance un appel à projets « Tiers lieux ».

Le « tiers lieu » est le terme désormais utilisé pour qualifier ces espaces qui se multiplient dans les communes où chaque habitant, entre le travail et la maison, peut trouver, à proximité de chez lui, une solution de travail à distance, des propositions de collaboration et de partage avec d'autres, un lieu de libération pluridisciplinaire transdisciplinaire.

Objectif de l'aide

La Ville est convaincue que l'essor de tels lieux à Sèvres est un moyen souple et concret pour engendrer des conditions propices aux performances économiques, à l'innovation, à la convivialité, et à un meilleur équilibre des vies professionnelles et personnelles des Sévriens. Sèvres participerait ainsi au maillage territorial grandissant des tiers-lieux à l'échelle départementale.

Alors que la digitalisation des relations notamment professionnelles peut contribuer à un certain isolement, ces nouveaux espaces de travail collaboratifs sont un vecteur d'intégration par le travail. Ils contribuent également à la réduction des gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail et de l'engorgement des transports franciliens routiers et ferrés

Ces collectifs de travail concourent ainsi à l'amélioration des conditions de travail et à la préservation de la qualité de vie des sévriens.

La Ville souhaite faciliter et accompagner l'émergence à Sèvres de tels projets qui ne peuvent naître que d'une volonté citoyenne.

Un appel à projets est organisé pour permettre aux porteurs de projets de candidater.

Nature du projet soutenu

Les porteurs de projet proposeront un projet de création d'un tiers-lieu collaboratif à Sèvres

Critères de sélection du projet

- la stratégie pour s'inscrire dans une démarche contributive et pour constituer une communauté,
- l'animation prévue du lieu,
- l'impact sur le territoire et la prise en compte de l'écosystème local,
- le caractère innovant et la capacité à évoluer,
- la promotion de l'entrepreneuriat pour des travailleurs indépendants, des petites entreprises, des télétravailleurs, des travailleurs nomades, des étudiants, des acteurs socio-économiques locaux...
- la pertinence de son modèle économique et sa viabilité économique,
- la définition du rôle attendu de la Ville dans le projet présenté.

Modalités de l'aide

- La Ville accompagnera le candidat retenu dans sa recherche de locaux adaptés au projet auprès des bailleurs. Si nécessaire et en étroite concertation avec le candidat, la Ville pourra rechercher parmi ses propres biens, si elle dispose de locaux adaptés au projet retenu et pourra, dès lors, proposer des conditions particulières d'occupation, notamment financières, qui tiendront compte du caractère éventuellement évolutif du modèle économique et de la viabilité économique.

- La Ville accompagnera le candidat retenu dans ses actions de communication visant à améliorer la visibilité du projet de tiers lieu puis de sa réalisation elle-même. La Ville relayera les actions nécessaires du candidat retenu à travers ses outils de communication, notamment pour le soutenir dans sa démarche collaborative.

Caractéristiques principales de l'appel à projet :

Conditions de participation :

Les candidats intéressés sont invités à se manifester, **en joignant un courrier d'intention** à l'attention de M. le Maire, par courriel, à l'adresse suivante :

mairie@ville-sevres.fr

Les candidats peuvent présenter plusieurs projets.

L'appel à projet se déroulera selon les phases suivantes :

Dépôt de l'offre.

Le dossier devra comporter les pièces suivantes :

- une note de présentation générale et synthétique du projet présenté, en expliquant la motivation du candidat (feuille A4 recto verso maximum)
- une présentation du porteur de projet et de son équipe : *Les porteurs de projet ont la liberté de fournir toutes les pièces qu'ils jugeront utiles.*
- une note méthodologique relative à la stratégie, au modèle d'exploitation du lieu envisagé, à l'approche économique, sociale et solidaire du projet.
- projet de budget prévisionnel, présentant notamment le plan de financement.

En cas de plusieurs projets, un dossier complet est exigé par projet, excepté concernant la présentation du porteur de projet.

**DATE LIMITE DE DEPOT :
LUNDI 5 NOVEMBRE 2018 A 12H00**

Les modalités de dépôt sont précisées dans le Cahier des charges particulières qui sera envoyé par courriel, après réception du courrier d'intention.

Examen et sélection des offres :

Les offres seront examinées par un comité de sélection, composé d'élus et de personnalités qualifiées, désignés par Monsieur le Maire.

Le comité de sélection se réserve le droit d'entendre un ou plusieurs candidats, pour une présentation orale du projet. Le candidat sera invité à participer à l'audition, par courriel dans un délai de 8 jours maximum avant la date.